

Département de l'AIN

—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—
Canton de MIRIBEL

—
Commune de BEYNOST



N° 04-2026-27

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 16 avril 2026

Convocation du : 9 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**ADMINISTRATION GENERALE : Constitution du CCAS et élection des membres
du Conseil d'Administration issus du Conseil Municipal**

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, M. Vincent VIANI.

Représentés :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Pascal CONTAMIN donne procuration à Mme Anne LE GUYADER
Mme Laëtitia RAPPET donne procuration à M. Thierry MERESSE

Absents : M. Philippe MAILLEZ

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc CURTET

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune.

le Maire est président de droit du CCAS.

Madame le Maire propose de constituer le Conseil d'Administration du CCAS ainsi :

- 5 membres élus en son sein par le Conseil municipal
- 5 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social, menées dans la commune et de procéder à son élection.

Dans le respect du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, quatre membres sont issus de la liste majoritaire et un membre issu de la liste minoritaire.

Les membres proposés sont :

Pour la liste majoritaire :

- Véronique Cortinovis
- Annie Maciocia
- Jean-Marc Curtet
- Valérie Berger

Pour la liste minoritaire :

- Marie Gabrielle Chautard

Madame le Maire propose de procéder au vote au scrutin public à main levée.

DELIBERE

Vu l'article R 123 – 7 du code de l'action sociale et de la famille qui confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu l'article L 123 – 6 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du maire et de 8 adjoints,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est dirigé par un Conseil d'Administration, qui dispose d'une compétence générale de gestion, présidé par le maire et composé de manière

paritaire au maximum de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune,
Considérant qu'il convient de déterminer le nombre d'élus et de membres nommés,
Considérant qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal représentant la commune au sein du Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	28	
Pour	28	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Pascal CONTAMIN, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI
Contre		
Abstention		
NPPV		

ACCEPTE de procéder au vote au scrutin public à main levée

FIXE à cinq le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS issus du Conseil Municipal

APPROUVE la liste des membres représentant le Conseil Municipal telle que désignée ci-dessus, Madame Caroline Terrier, Maire, étant présidente de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20260416-qlfX0200023dd5-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026



Carriev

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :